

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2078

5 octobre 2010

SOMMAIRE

Blackrock Sàrl	99742	SDG Investments S.à r.l.	99712
Cerberus Nightingale 1	99720	SDG Investments S.à r.l.	99712
Claudas Investments S.à r.l.	99730	Semika	99714
C&P Funds	99713	Sifemar S.A.	99715
Escientia Verlag G.m.b.H.	99715	Skype Global S.à r.l.	99739
Eudemis S.A.	99733	Slova S.A.	99719
Fides Holdings S.A.	99722	Slova S.A.	99719
FULCRUM UCITS III SICAV	99721	Société Holding Handaros S.A.	99720
Guyan	99701	Soedif Investment S.A.	99721
Hune Rental S.à r.l.	99706	SOGETI Luxembourg S.A.	99722
International Financial Corporation S.A.	99715	Solidum Asset Management, spf	99719
Koch Chemical Technology GP S.à r.l. ...	99735	Soprano S.A.	99724
Millennium Resource Investments Limited	99736	Soutirages Luxembourgeois	99725
MPP Invest 1 S.A.	99739	SPC Lux IV, S.à r.l.	99730
MSDP S.à r.l.	99725	SRR Properties (Lux) 5 S.à r.l.	99730
Naias Holding Co S.A.	99698	SRR Properties (Lux) 6 S. à r. l.	99732
Novacap Luxembourg Individuals Compa- ny S.C.A.	99725	SRR Properties (Lux) 6 S. à r. l.	99730
Panattoni Luxembourg Management S.à r.l.	99733	SRR Properties (Lux) 7 S. à r. l.	99733
Panattoni Luxembourg Services S.à r.l. ...	99733	SRR Properties (Lux) 7 S. à r. l.	99733
Pappa S.à r.l.	99706	SRR Properties (Lux) 8 S. à r. l.	99735
Pecunia Investments S.A.	99706	SRR Properties (Lux) 8 S. à r. l.	99735
Prague Holding (Luxembourg) S.à r.l.	99698	SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l.	99736
Prague Holding (Luxembourg) S.à r.l.	99701	Sub Development S.A.	99736
Prague Holding (Luxembourg) S.à r.l.	99705	Sun Microsystems Investments S.à r.l. ...	99709
Pumpkin S.à r.l.	99736	Swisstar S.A.	99738
Rexam Pharma Development S.A.	99709	Swisstar S.A.	99738
R.S.I. Concept Luxembourg S.A.	99713	Thor Luxembourg	99739
S2A Investment S.à r.l.	99738	Tuono S.A.	99742
Saint Hubert S.A.	99705	Tuono S.A.	99742
		Tuono S.A.	99742
		Vartema S.A.	99744

Prague Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 122.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 17 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010112179/10.

(100127134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Naias Holding Co S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.307.

In the year two thousand ten and on the twenty-sixth of July.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NAIAS HOLDING CO. S.A., having its registered office in L-1931 Luxembourg, 1315, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 51307, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on June 6, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 427 of September 2nd, 1995. The articles of incorporation of said company have been amended by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary prenamed, on November 8, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 35 of January 19, 1996.

The meeting is presided by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Me Renata JOKUBAUSKAITE, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-seven thousand US Dollars (US\$ 257,000) so as to raise it from its present amount of nine hundred and thirty-four thousand US Dollars (US\$ 934,000) to one million one hundred and ninety-one thousand US Dollars (US\$ 1,191,000), by the creation and the issue of two hundred and fifty-seven (257) new shares of no par value;

2) Subscription and paying-up of the two hundred and fifty-seven (257) new shares of no par value by Ms Stella Livanos, residing at 18, Ch. Des Mouettes, 1007 Lausanne, Switzerland, by a payment in cash of the amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000) to be converted into US Dollars at the applicable rate of EUR: USD as at July 22, 2010 published by the European Central Bank and waiver by Mr George S. Livanos to his preferential right to subscribe the aforementioned increase of the share capital;

3) Amendment of paragraph 1 of Article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the nine hundred and thirtyfour (934) shares, representing the whole share capital of nine hundred and thirty-four thousand US Dollars (USD 934,000) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-seven thousand US Dollars (US\$ 257,000) so as to raise it from its present amount of nine hundred and thirty-four thousand US Dollars (US\$ 934,000) to one million one hundred and ninetyone thousand US Dollars (US\$ 1,191,000), by the creation and the issue of two hundred and fifty-seven (257) new shares of no par value.

Subscription and Payment

Mr George S. Livanos, businessman, residing at 18, Ch. Des Mouettes, 1007 Lausanne, Switzerland, represented by Me Frédéric LEMOINE, prenamed, by virtue of a proxy given on July 23, 2010, having waived his preferential right to subscribe the increase of the share capital, the two hundred and fifty-seven (257) new shares of no par value have been subscribed by Ms Stella Livanos, without occupation, residing at 18, Ch. Des Mouettes, 1007 Lausanne, Switzerland, represented by Me Frédéric LEMOINE, prenamed, by virtue of a proxy given on July 23, 2010, and entirely paid up by a payment in cash of the amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000) converted into US Dollars at the applicable rate of EUR: USD = 1.2850 as at July 22, 2010 published by the European Central Bank.

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly so that the amount of two hundred fifty-seven thousand US Dollars (US\$ 257,000) is as of now available to the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, paragraph 1 of Article 5 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

« Art. 5. First paragraph.

The corporate capital is set at one million one hundred and ninety-one thousand US Dollars (USD 1,191,000), divided into one thousand one hundred and ninety-one (1,191) shares of no par value.»

Costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of the present share capital increase is valued at approximately one thousand six hundred euro (€ 1,600.-).

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille dix, le vingt-six juillet,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NAIAS HOLDING CO. S.A., société anonyme, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 51307 constituée suivant acte reçu Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 6 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 427 du 02 septembre 1995. Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire prénommé, en date du 8 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 35 du 19 janvier 1996.

La séance est présidée par Me Sabine HINZ, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Me Renata JOKUBAUSKAITE, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Frédéric LEMOINE, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-sept mille Dollars des Etats-Unis (257.000 US\$) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent trente-quatre mille Dollars des Etats-Unis (934.000 US\$) à un million cent quatre-vingt-onze mille Dollars des Etats-Unis (1.191.000 US\$), par la création et l'émission de deux cent cinquante-sept (257) nouvelles actions sans valeur nominale ensemble;

2) Souscription et libération des deux cent cinquante-sept (257) nouvelles actions sans valeur nominale par Madame Stella Livanos, demeurant au 18, Ch. Des Mouettes, 1007 Lausanne, Suisse par paiement en numéraire d'un montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000) à convertir au taux applicable de conversion EUR: USD au 22 juillet 2010 publié par la Banque Centrale Européenne et renonciation par Monsieur George S. Livanos à son droit préférentiel de souscription en référence à l'augmentation de capital susmentionnée;

3) Modification du paragraphe 1 de l'Article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital proposée;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les neuf cent trente-quatre (934) actions, représentant l'entière du capital de neuf cent trente-quatre mille Dollars des Etats-Unis (934.000 US\$) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-sept mille Dollars des Etats-Unis (257.000 US\$) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent trente-quatre mille Dollars des Etats-Unis (934.000 US\$) à un million cent quatre-vingt-onze mille Dollars des Etats-Unis (1.191.000 US\$), par la création et l'émission de deux cent cinquante-sept (257) nouvelles actions sans valeur nominale ensemble.

Souscription et Libération

Monsieur George S. Livanos, homme d'affaires, demeurant au 18, Ch. Des Mouettes, 1007 Lausanne, Suisse, représenté par Me Frédéric LEMOINE, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2010, ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription de l'augmentation de capital, les deux cent cinquante-sept (257) actions nouvelles sans valeur nominale ont été souscrites par Madame Stella Livanos, sans profession, demeurant au 18, Ch. Des Mouettes, 1007 Lausanne, Suisse, représentée par Me Frédéric LEMOINE, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2010, et entièrement libérées par un paiement en espèces d'un montant de deux cent mille euros (200.000 EUR) convertis en deux cent cinquante-sept mille Dollars des Etats-Unis (257.000 US\$) au taux applicable de conversion EUR: USD = 1,2850 en date du 22 juillet 2010, publié par la Banque Centrale Européenne.

La preuve du paiement susmentionné a été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément de sorte que le montant de deux cent cinquante-sept mille Dollars des Etats-Unis (257.000 US\$) est maintenant à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Article 5 paragraphe 1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Paragraphe 1^{er} :

Le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-onze mille Dollars des Etats-Unis (1.191.000 US\$) représenté par mille cent quatre-vingt-onze (1.191) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille six cents euros (€ 1.600.-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Jokubauskaite, Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010106435/164.

(100119908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Prague Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 122.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 17 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010112180/10.

(100127135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Guyan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.825.

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GUYAN», avec siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 11 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 17 juillet 1997, dont les statuts ont modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 15 juillet 2004 numéro 732.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc du BOIS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Bruxelles,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Laetitia BORUCKI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du Jour:

1) Transformation de la société en une société à responsabilité limitée et adoption de nouveaux statuts avec effet immédiat.

2) Nomination des gérants de la société et confirmation du mandat du réviseur d'entreprises avec effet immédiat.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée avec effet immédiat.

Cette transformation n'entraînera pas la création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui, sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite.

À la suite de cette transformation, l'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts qui auront la teneur suivante:

«Titre I^{er}. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}.

Ce document constitue les statuts de «GUYAN», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2.

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil de gérance, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil de gérance à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital - Parts

Art. 5.

Le capital social est fixé à quarante-neuf millions trois cent soixante-quatre mille cinq cents euros (49.364.500.-EUR) représenté par cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (197.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut racheter ses propres parts sociales sous réserve des limitations qui seraient prévues par la loi.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. Gérance

Art. 6.

La société est gérée par un conseil de gérance, composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés. Les gérants sont révocables ad nutum par résolution des associés prise en conformité avec la loi luxembourgeoise.

En cas de vacance d'une place de gérant nommé par l'assemblée générale des associés, les gérants restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7.

Les gérants éliront parmi eux un gérant qui agira comme président du conseil. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale des associés. En cas d'empêchement du président, le gérant désigné à cet effet par les gérants présents, le remplace.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux gérants.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre gérants étant admis sans qu'un gérant ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les gérants peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courriel, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par voie de conférence téléphonique ou tout autre équipement de communication similaire par lequel toutes personnes participant à la réunion peuvent s'entendre ou se parler, et cette participation à la réunion, constituera présence en personne à cette réunion. Les membres du conseil de gérance par le biais d'un tel moyen de communication ratifieront leurs votes en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Art. 8.

Toute décision du conseil de gérance est prise à la majorité des trois quarts (3/4) des votants.

Art. 9.

Les procès-verbaux des séances du conseil de gérance sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conforme par un gérant ou par un mandataire.

Art. 10.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 11.

Le conseil de gérance pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des gérants ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être associés de la société.

Art. 12.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle du délégué du conseil de gérance dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13.

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale des associés. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations des assemblées générales des associés se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 15.

Une assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Toute résolution modificative des statuts requiert un quorum de présence des quatre cinquièmes (4/5) du capital social et une majorité de vote de quatre cinquièmes (4/5) du capital social.

Si ce quorum de présence n'est pas atteint dans une première assemblée, une seconde assemblée pourra délibérer sur le même ordre du jour sans quorum de présence à une majorité de vote de quatre cinquièmes (4/5) du capital représenté.

Art. 16.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil de gérance ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'associés représentant le cinquième du capital social.

Art. 17.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale - Répartition des bénéfices**Art. 18.**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19.

Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés, qui devra délibérer à l'unanimité des voix de tous les associés existants.

Titre VI. Dissolution - Liquidation**Art. 20.**

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VII. Disposition générale**Art. 21.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Parts sociales

Les statuts ayant ainsi été établis, les parts sociales de la société sont attribuées à l'associé de la société transformée comme suit:

- Monsieur Marc DU BOIS, né le 21 janvier 1963, demeurant au 17, avenue des Moines, B-1420 Braine-L'alleud: cent onze mille quatre cent quarante-quatre (111.444) parts sociales (dont trois mille (3.000) en nue-propiété, le nu-propiétaire exerçant le droit de vote);

- Monsieur Guy Jacques DU BOIS, né le 07 juin 1925, demeurant au 39, avenue des Chalets, B- 1180 Bruxelles: huit mille huit cent soixante et onze (8.871) parts sociales (dont quatre mille cinq cents (4.500) en usufruit, le nu-propiétaire exerçant le droit de vote);

- Madame Corine GREINDL-DU BOIS, née le 30 août 1957, demeurant au 108, Bonipré, B-6890 Libin: soixante-seize mille trois cent quinze (76.315) parts sociales (dont mille cinq cents (1.500) en nue-propiété, le nu-propiétaire exerçant le droit de vote);

- GUYAN: cinq mille trois cent soixante-dix (5.370) parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en tant que gérants de la société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011:

- Monsieur Guy Jacques DU BOIS, administrateur de sociétés, né le 07 juin 1925, demeurant au 39, avenue des Chalets, B- 1180 Bruxelles;
- Monsieur Marc DU BOIS, administrateur de sociétés, né le 21 janvier 1963, demeurant au 17, avenue des Moines, B-1420 Braine-L'alleud;
- Madame Corine GREINDL-DU BOIS, administrateur de sociétés, née le 30 août 1957, demeurant au 108, Bonipré, B-6890 Libin,
- Monsieur Axel MILLER, administrateur de société, né le 20 février 1965, ayant son adresse au 150 avenue Blücher, B-1180 Bruxelles;
- Monsieur René SCHLIM, administrateur de société, né le 08 mai 1953, ayant son adresse au 55 Cité Aischdall, L-8480 Eischen.

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat la «FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG», société anonyme, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34978, avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. DU BOIS, E. LIOTINO, L. BORUCKI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2010. Relation: EAC/2010/9462. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010113042/216.

(100128515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Prague Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 122.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 17 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010112181/10.

(100127136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Saint Hubert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.395.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 août 2010

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010113193/24.

(100128048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Pappa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.270.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112182/10.

(100126925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Pecunia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.565.

Au Conseil d'Administration et à Messieurs les Actionnaires de la Société

PECUNIA INVESTMENTS S.A.

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre décision de démissionner avec effet au 5 août 2010, de notre mandat de Commissaire Aux Comptes de la Société PECUNIA INVESTMENTS S.A..

Strassen, le 5 août 2010.

Maryse Mouton

Gérant

Référence de publication: 2010112184/14.

(100126728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Hune Rental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.016,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.956.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Albemarle Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 141.790,

here represented by Paul Witte, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Hune Rental S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 117.956 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1703, page 81716, dated 12 September 2006.

III. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have last been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) dated 19 November 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°66, page 3138, dated 11 January 2010.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2010 to 29 July 2010 (the "Interim Financial Statements");
2. Granting discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1 January 2010 to the date of the present general shareholders' meeting;
3. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;
4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and
5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 1 January 2010 to the date of the present general shareholders' meeting.

Third resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company: Facts Services S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under Luxembourg law, having its registered office in 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.790.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

En l'an deux mille dix, le trente juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Albemarle Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.790,

ici représentée par M. Paul Witte, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

I. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. La partie comparante déclare qu'elle est la seule et unique associée (l'«Associé Unique») de la société Hune Rental S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.956 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand Duché de Luxembourg) en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1703, page 81716, daté du 12 septembre 2006.

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), en date du 19 novembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°66, page 3138, daté du 11 janvier 2010.

IV. La partie comparante, représentée comme susmentionnée, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 29 juillet 2010 (les «Comptes Intérimaires»);

2. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée générale des associés;

3. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée générale des associés.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur: Fatcs Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Witte, Kesslerer

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010113053/138.

(100128426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Rexam Pharma Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.253.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 03 août 2010

Le mandat de Messieurs Marc HAEMEL, 45, rue de Bruebach, F-68100 Mulhouse, France, Stuart Alan BULL, Wingletang, Old Farm Road, Hampton, TW12 3RJ Middlesex, Grande Bretagne, et Nobert SCHMITZ, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme administrateurs est renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans

Le mandat de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS, domiciliée au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes est renouvelé pour une nouvelle période de trois ans.

Pour la société

REXAM PHARMA DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2010112206/15.

(100127142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 329.900,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 107.237.

In the year two thousand and ten, on the twenty eighth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SUN MICROSYSTEMS SCOTLAND HOLDING, LP, a Scottish limited partnership registered in Scotland under the Limited Partnerships Act 1907 with registered number SL006087 and having its principal place of business at Springfield, Linlithgow, E49 7LR, Scotland acting through its general partner Sun Microsystems Scotland LP, itself acting through its general partner StorageTek International Corporation (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Jean-Marc Delcour, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 24 June 2010.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Sun Microsystems Investments S.à r.l." a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 77-79, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.237 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 31 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 762 page 36553 on 30 July 2005 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 27 January 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1240 page 59511 on 27 June 2006 and on 31 May 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The share capital of the Company is currently set at three hundred twenty-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 329,800.-) represented by three thousand two hundred ninety-eight (3,298) shares (parts sociales), with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred United States Dollars (USD 100.-) in order to raise it from its current amount of three hundred twenty-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 329,800.-) to three hundred twenty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 329,900.-) by creating and issuing one (1) new share having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) (the “New Share”);

b) Subscription to and full payment by the Sole Shareholder of the share capital increase by (i) a contribution in cash in an aggregate amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000.-) and (ii) a contribution in kind consisting of an intercompany receivable as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company;

c) Subsequent modification of the article 6 of the articles of association of the Company; and

d) Any other business.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred United States Dollars (USD 100.-) in order to raise it from its current amount of three hundred twenty-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 329,800.-) to three hundred twenty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 329,900.-) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe to the New Share, and to fully pay up such New Share by:

(i) a contribution in cash of an amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000.-), and

(ii) a contribution in kind consisting of an existing intercompany receivable (the “Receivable”) as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 28 June 2010 (the “Company’s Report”).

The contribution of the Receivable is valued at the amount of four hundred thirty-five million three hundred twenty-three thousand eight hundred sixteen United States Dollars (USD 435,323,816.-).

These contributions for an aggregate amount of four hundred thirty-five million four hundred three thousand eight hundred sixteen United States Dollars (USD 435,403,816.-) are allocated as follows:

- an amount of one hundred United States Dollars (USD 100.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of four hundred thirty-five million four hundred three thousand seven hundred sixteen United States Dollars (USD 435,403,716.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Declaration

The contribution in cash is evidenced by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable to the Company is evidenced by the Company’s Report, which valued the Receivable at four hundred thirty-five million three hundred twenty-three thousand eight hundred sixteen United States Dollars (USD 435,323,816.-).

The Company’s Report, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the Article 6 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“The Company’s share capital is set at three hundred twenty-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 329,900.-), represented by three thousand two hundred ninety-nine (3,299) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SUN MICROSYSTEMS SCOTLAND HOLDING, LP, une société en commandite écossaise enregistrée en Ecosse conformément à l'acte des Sociétés Commandite 1907 sous le numéro SL006087 et ayant son principal établissement à Springfield, Linlithgow, E49 7LR, Ecosse, agissant par son général partner Sun Microsystems Scotland LP, lui-même agissant par son général partner StorageTek International Corporation (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Me Jean-Marc Delcour, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 24 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Sun Microsystems Investments S.à r.l.» une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 77-79, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.237 et constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 762 page 36553 le 30 juillet 2005 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 27 janvier 2006, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 page 59511 le 27 juin 2006 et le 31 mai 2010 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent vingt-neuf mille huit cents dollars américains (USD 329.800,-) représenté par trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (3.298) parts sociales d'une valeur de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent dollars américains (USD 100,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de trois cent vingt-neuf mille huit cents dollars américains (USD 329.800,-) pour atteindre la somme de trois cent vingt-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 329.900,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) (la «Nouvelle Part Sociale»);
- b) Souscription à et paiement intégral par l'Associé Unique de l'augmentation de capital par (i) un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille dollars américains (USD 80.000,-) et (ii) un apport en nature d'une créance existante telle que décrite dans un rapport du conseil de gérance de la Société;
- c) Subséquente modification de l'article 6 des statuts de la Société; et
- d) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social d'un montant de cent dollars américains (USD 100,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de trois cent vingt-neuf mille huit cents dollars américains (USD 329.800,-) pour atteindre la somme de trois cent vingt-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 329.900,-) par la création et l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et payer intégralement cette Nouvelle Part Sociale par:

- (i) un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille dollars américains (USD 80.000,-); et
- (ii) un apport en nature consistant en une créance (la «Créance») décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 28 juin 2010 (le «Rapport de la Société»).

L'apport de la Créance est évalué à un montant total de quatre cent trente-cinq millions trois cent vingt-trois mille huit cent seize dollars américains (USD 435.323.816,-).

Ces apports d'un montant total de quatre cent trente-cinq millions quatre cent trois mille huit cent seize dollars américains (USD 435.403.816,-) seront alloués, comme décrit ci-dessous:

- Un montant de cent dollars américains (USD 100,-) sera alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de quatre cent trente-cinq millions quatre cent trois mille sept cent seize dollars américains (USD 435.403.716,-) sera alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Déclaration

L'apport en numéraire est démontré par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

La valeur de l'apport en nature de la Créance à la Société est documentée par le Rapport de la Société, lequel évalue la Créance à quatre cent trente-cinq millions trois cent vingt-trois mille huit cent seize dollars américains (USD 435.323.816,-).

Ledit Rapport de la Société après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé a trois cent vingt neuf mille neuf cents dollars américains (USD 329.900,-), représenté par trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (3.299) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. DELCOUR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30136. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112218/178.

(100126807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

SDG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010112224/11.

(100126961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

SDG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010112225/11.

(100126984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

C&P Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.126.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2010

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur Yves Creutz comme membre du Conseil d'Administration avec effet au 15 juillet 2009.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de Monsieur Marcel Creutz, de Monsieur Thomas Deutz et de Monsieur Yves Creutz comme membres du Conseil d'Administration pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de KPMG Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Thomas DEUTZ, demeurant professionnellement au 61, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach, Luxembourg

Administrateurs:

Monsieur Marcel CREUTZ, demeurant professionnellement au 61, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach, Luxembourg

Monsieur Yves CREUTZ, demeurant professionnellement au 61, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach, Luxembourg

Réviseur d'Entreprises agréé:

- KPMG Audit S.à r.l. ayant son siège social à 31, Allée Scheffer L-2520 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2010113863/32.

(100128150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

R.S.I. Concept Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 94.090.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme R.S.I. CONCEPT LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.090 constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 737 du 11 juillet 2003

ayant un capital de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 1.000,- (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristina SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social vers L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.
- 2.- Modification afférente de l'article 2.1 des statuts.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen, et de modifier en conséquence l'article 2.1. des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social est établi dans la Commune de Bettembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristina SCHMIT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 août 2010. Relation GRE/2010/2748. Reçu soixante-quinze euros. 75,00- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010113761/54.

(100128658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Semika, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.245.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12.09.1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010112226/17.

(100126911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

International Financial Corporation S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.274.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 août 2010 que:

1. Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat:

- Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 18/09/1963, demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fes (maroc) le 14/01/1951, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

- Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 09 octobre 1959, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2. A démissionné de son poste de Commissaire aux comptes avec effet immédiat:

- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Ont été élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Maître Michaël DANDOIS, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Maître Antoine MEYNIAL, né le 06 février 1966 à Paris (France), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane WARNIER, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

4. A été élue au poste de Commissaire aux comptes:

- CHESTER & JONES Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 120.602, sise au 165A route de Longwy, L-4751 Pétange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

5. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat:

Du 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Au: 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010113063/37.

(100128050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Sifemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 64.403.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112229/10.

(100126864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Escientia Verlag G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, avenue Dr. Klein.

R.C.S. Luxembourg B 154.667.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft „INTERMEDICAL HOLDING SOCIETE ANONYME“, mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 40625, rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Herr Gernot KOS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, und
- Herr Thierry HELLERS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg,

hier vertreten durch Herrn Gernot KOS, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Komparanten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervoor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

A. Bezeichnung - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „Escientia Verlag G.m.b.H.“ („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Herstellung und der Vertrieb von Schulungsunterlagen, Publikationen und sonstigen Veröffentlichungen, sowie die Verwaltung von Patent- und Lizenzrechten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bad Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Zweigstellen oder Agenturen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche voll eingezahlt sind.

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden.

Art. 7. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 8. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der vorherigen Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Im Fall des Todes eines Gesellschafter bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafter an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals.

Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 10. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck

im Einklang stehende Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Die Geschäftsführer werden durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche(r) die Dauer ihres Mandats bestimmt (bestimmen). Die Geschäftsführer können jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern aberufen werden.

Im Falle der Vakanz einer Geschäftsführerposition aufgrund Todes, Rücktritts, Ausscheidens oder aus anderen Gründen können die verbleibenden Geschäftsführer vorübergehend einen Geschäftsführer an dessen Stelle ernennen. Die Gesellschafter entscheidet über die endgültige Bestellung eines neuen Geschäftsführers in der nächsten Hauptversammlung der Gesellschafter.

Art. 11. Bei Bestellung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch den Rat der Geschäftsführer geleitet, welche aus dem Kreis ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden auswählt und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen kann.

Sie kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen. Die Sitzungen der Geschäftsführung finden am Gesellschaftssitz statt, sofern nicht anderes im Einladungsschreiben bestimmt wird. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung wahr; in seiner Abwesenheit kann jedoch der Rat der Geschäftsführer per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben, außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Bei Anwesenheit oder Vertretung aller Geschäftsführer in einer Sitzung der Geschäftsführung oder im Falle schriftlicher Beschlüsse, denen alle Geschäftsführer zustimmen und die von allen Geschäftsführern unterschrieben werden, ist kein Einladungsschreiben erforderlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, die den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlauben. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 12. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von einem zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

Art. 13. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 14. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und haften als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats.

Art. 15. Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von den Geschäftsführern erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wobei die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrages und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten dürfen.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 17. Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, sofern die vorliegende Satzung keine größere Mehrheit vorschreibt.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf jedoch der Einstimmigkeit der Gesellschafter.

Art. 18. Im Falle eines Alleingesellschafter übt dieser die der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert.

Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Bei Fehlen ausdrücklicher anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Verwertung der Vermögenswerte und der Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

G. Anwendbares Recht

Art. 23. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft „INTERMEDICAL HOLDING SOCIETE ANONYME“, vorgeannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin

Anschließend hat die eingangs erwähnte erschienene Partei, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5630 Bad Mondorf, 18, avenue Dr. Klein.
- 2) Herr Dr. Gerhard HÜCKER, Professor der Biologie, geboren in Essen (Bundesrepublik Deutschland), am 15. Februar 1939, wohnhaft in L-5630 Bad Mondorf, 18, avenue Dr. Klein, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen

Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: G. KOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. LAC/2010/33921. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010106298/176.

(100120484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Slova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SLOVA S.A.

Référence de publication: 2010112230/10.

(100126847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Slova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.493.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique au siège social le 16 août 2010:

1) L'Actionnaire unique décide d'accepter la démission, avec effet au 26 juillet 2010, de son poste d'administrateur de la Société, de Monsieur Grégory MATHIEU, employé privé, né le 28 octobre 1977 à Huy (Belgique), demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Actionnaire unique décide de nommer à la fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 26 juillet 2010, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014, Monsieur Jérémy LEQUEUX, employé privé, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SLOVA S.A.

Référence de publication: 2010112231/17.

(100126848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Solidum Asset Management, spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.962.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12.09.1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010112235/17.

(100126912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Société Holding Handaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.379.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30/07/2010 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de deux Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Suite au décès de Monsieur Jacques TOR-DOOR, administrateur, l'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur Monsieur Jacques REMIENNE, né à Bastogne le 13.06.1966, 3A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010112232/18.

(100127109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Cerberus Nightingale 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.957.290,61.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.222.

—
EXTRAIT

Il résulte des transferts de parts sociales conclus en date du 13 août 2010 que:

- PAI Europe V-1 FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331 a cédé 11.595.066 parts sociales à CERBA CO-INVEST FCPR, un Fond Commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331.

- PAI Europe V-2 FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331 a cédé 11.595.066 parts sociales à CERBA CO-INVEST FCPR, un Fond Commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331.

- PAI Europe V-3 FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331 a cédé 11.609.780 parts sociales à CERBA CO-INVEST FCPR, un Fond Commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331.

- PAI Europe V-B FCPR, un Fond Commun de placement, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331 a cédé 4.120.810 parts sociales à CERBA CO-INVEST FCPR, un Fond Commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS S.A.S, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, (France), immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 août 2010.

Référence de publication: 2010112971/36.

(100128548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Soedif Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.934.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 juillet 2010

Première résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Eric SUBLON, né le 26 mai 1972 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet à compter du 23 juillet 2010 à 00.00 heure CET.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010112233/16.

(100126958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

FULCRUM UCITS III SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.741.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 21 avril 2010:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

M. Joseph DAVIDSON

M. Richard N.B. GODDARD

- L'Assemblée Générale Ordinaire prend note de la démission de M. David N. ALLISON avec effet au 22 juillet 2009 et décide de nommer M. Mark HUCKER.

- Ainsi le Conseil d'Administration est composé comme suit pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

M. Richard N.B. GODDARD, Président et Administrateur

M. Joseph DAVIDSON, Administrateur

M. Mark HUCKER, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, Ernst & Young S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Richard N.B. GODDARD, demeurant professionnellement au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Administrateurs

- Monsieur Joseph DAVIDSON, demeurant professionnellement au 6, Chesterfield Gardens, W1J 5BQ London, Royaume-Uni

- Monsieur Mark HUCKER, demeurant professionnellement à La Grande Rue, South House, JE3 3BD ST.MARY - JERSEY

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Claire Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010113879/38.

(100128151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SOGETI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 42.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CFO

Wim TYTGAT

Référence de publication: 2010112234/11.

(100127145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Fides Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 152.423.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of July.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) Fides Holdings S.A., with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg number B 152423, incorporated by deed of the undersigned notary on the 31st of March 2010, published in the Mémorial C number 1049 of the 19th of May 2010, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 4th of June 2010, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Sandra KAISER, corporate manager, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

The chairman appoints as secretary Mrs. Annerose GÖBEL, corporate administrator, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Anne-Marie CHARLIER, corporate administrator, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Increase of the company's share capital by CHF 75,000.- to raise it from CHF 100,000.- to CHF 175,000.- by the creation and issue of 75 new shares with a nominal value of CHF 1,000.- each.

Subscription of the 75 new shares by the company SANLUX INVESTMENTS LIMITED.

Payment of the new shares in cash.

2. Subsequent amendment of article 3 of the company's Articles of Incorporation.

3. Any other business.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to increase the company's share capital by seventy-five thousand Swiss Francs (75,000.- CHF), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Swiss Francs (100,000.- CHF) up to one hundred and seventy-five thousand Swiss Francs (175,000.- CHF), by the creation and issue of seventy-five (75) new shares with a nominal value of one thousand Swiss Francs (1,000.- CHF) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and Payment

The seventy-five (75) new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash, with the agreement of all the shareholders, by the company SANLUX INVESTMENTS LIMITED, having its registered office in Athlone, 4, Custume Place, Republic of Ireland,

The sum of seventy-five thousand Swiss Francs (75,000.- CHF) is forthwith at the free disposal of the public limited company Fides Holding S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article three of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 3.** The subscribed share capital is fixed at one hundred and seventy-five thousand Swiss Francs (175,000.- CHF), represented by one hundred and seventy-five (175) shares, with a par value of one thousand Swiss Francs (1,000.- CHF) per share."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred and fifty Euro.

The amount of the capital increase is valued at 55,803.57 EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Fides Holdings S.A., avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg numéro B 152423, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1049 du 19 mai 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2010, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annerose GÖBEL, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Marie CHARLIER, corporate administrator,, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de CHF 75.000,- pour le porter de CHF 100.000,- à CHF 175.000,- par la création et l'émission de 75 actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 1.000,- chacune.

Souscription des 75 actions nouvelles par la société SANLUX INVESTMENTS LIMITED.

Libération des actions nouvelles en numéraire.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts de la société.

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-quinze mille francs suisses (75.000,- CHF), pour le porter de son montant actuel de cent mille francs suisses (100.000,- CHF) à cent soixante-quinze mille francs suisses (175.000,- CHF), par la création et l'émission de soixante-quinze (75) actions nouvelles avec une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en numéraire.

Souscription et Libération

Les soixante-quinze (75) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire, avec l'accord de tous les actionnaires, par la société SANLUX INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Athlone, 4, Custume Place, République d'Irlande.

La somme de soixante-quinze mille francs suisses (75.000,- CHF) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme Fides Holdings S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cent soixante-quinze mille francs suisses (175.000,- CHF), représenté par cent soixante-quinze (175) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cent cinquante euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à 55.803,57 EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Annerose GÖBEL, Anne-Marie CHARLIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010113017/131.

(100128115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Soprano S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010112237/11.

(100127148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Soutirages Luxembourgeois, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 489.044.037,49.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 62.499.

—
Rectificatif du bilan déposé le 09/07/2010 avec la référence L100100594

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Soutirages Luxembourgeois

Référence de publication: 2010112238/12.

(100127004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

MSDP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 2, KonstemerStrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.624.

—
Il résulte de deux cessions de parts sociales intervenues entre M. Denis PETITFRERE le cédant et Mademoiselle Mélanie SCHOONBROODT le cessionnaire ainsi qu'entre M. Gabriel FANTINATI CORDOVA le cédant et Mademoiselle Mélanie SCHOONBROODT le cessionnaire, que le capital est désormais détenu comme suit:

- M^{elle} Mélanie SCHOONBROODT, fonctionnaire, demeurant à B-3000 Leuven, Zevenslapersstraat 1,76 parts sociales (soit 76 % du capital);

- M. Jean KIES, crédentier, demeurant à L-9663 Kautenbach, 2, KonstemerStrooss, 4 parts sociales (soit 4 % du capital);

- M. Denis Camille PETITFRERE, ingénieur, demeurant à B-6870 Arville, 13, rue du Paradis, 20 parts sociales (soit 20 % du capital).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Denis PETITFRERE

Gérant

Référence de publication: 2010112326/20.

(100125769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Novacap Luxembourg Individuals Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.071.

—
In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Novacap Luxembourg Individuals Company S.C.A. (the Company), a société en commandite par actions, having its registered office at 9 A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number 92 071, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 27 January 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 March 2003, N° 343. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended on 5 December 2007 by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1 February 2008, N° 274.

The Meeting is chaired by Mr. Patrice Couturier, residing professionally in Luxembourg (the Chairman) who appoints as secretary Mrs. Solange Wolter-Schieres, residing professionally in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting appoints Mrs Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer, (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares and the Meeting acknowledges that:

I. The Shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present and the representative(s) of the Shareholders who are not present (the Proxyholders), the members of the Bureau and the Notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the Proxyholder(s) and the Notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

II. It appeared from the share register of the Company produced at the Meeting together with the attendance list, as established and certified by the members of the Bureau, that seven thousand two hundred thirty-two (7,232) class L ordinary shares, four thousand two hundred thirty-nine (4,239) class M ordinary shares, seven hundred eighty (780) class N ordinary shares and four thousand four hundred (4,400) class P ordinary shares, each with a par value of two Euros and sixty cents (EUR 2.60), representing the entire subscribed share capital of the Company of forty-three thousand two hundred ninety-two Euros sixty cents (EUR 43,292.60) are present or duly represented at the Meeting.

III. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

IV. The Chairman declares and the Meeting acknowledges that the Meeting has been validly convened by way of registered letters sent by the general partner of the Company (the General Partner) to all the Shareholders.

V. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Waiver of any rights the Shareholders may have in accordance with applicable law and pursuant to any agreement to which they are expressed to be a party in connection with the redemption, by the Company, of two hundred and five (205) class P ordinary shares Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A.

3. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of forty-three thousand two hundred ninety-two Euros sixty cents (EUR 43,292.60.-) down to forty-two thousand seven hundred fifty-nine Euros sixty cents (EUR 42,759.60.-) as a result of the redemption by the Company and subsequent cancellation of two hundred and five (205) class P ordinary shares of the Company, having a par value of two Euros sixty cents (EUR 2,60.-) each.

4. As a consequence to the share capital reduction referred to in item 2 above, amendment to the article 5.1 of the articles of association of the Company.

5. Amendment to article 21 of the articles of association of the Company so that shareholders may be represented at any general meeting of the Company by appointing another person who does not need to be a shareholder of the Company.

6. Authorisations.

7. Miscellaneous.

VI. The Meeting notes that all the Shareholders are represented and that the Meeting is quorate to resolve on all the items of the agenda. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all points on the agenda.

VIII. The Meeting then proceeds to consider the items on the agenda. After deliberation, the Meeting passed the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to them in advance.

Second resolution

Each Shareholder acknowledges that the Company has, subject to the approval of the Shareholders and the resolutions below and subject to limitations of the Luxembourg act dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act 1915), agreed to purchase two thousand and five (205) class P ordinary shares from one of its shareholders by a consideration payable in kind by the Company by the transfer of (i) one hundred and ten (110) class B-3 ordinary shares and (ii) ninety five (95) class C-3 ordinary shares held by the Company in Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A (NLP1).

Each Shareholder approves the transaction between the Company and NLP1 as described in the above paragraph and waives any right he/she/it may have in connection with the two thousand and five (205) class P ordinary shares to be bought back by the Company and the payment in kind for such share buy-back.

Third resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of five hundred and thirty three Euros (EUR 533.-), in order to reduce it from its current amount of forty-three thousand two hundred ninety-two Euros sixty cents (EUR 43,292.60.-) down to forty-two thousand seven hundred fifty-nine Euros sixty cents (EUR 42,759.60.-) as a result of the redemption by the Company and subsequent cancellation of two hundred and five (205) class P ordinary shares of the Company held by NLP1, having a par value of two Euros sixty cents (EUR 2,60.-) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above reduction so that article 5.1 of the Articles reads henceforth as follows:

“ **1. Subscribed Capital.** The Company’s subscribed capital is fixed at forty-two thousand seven hundred and fifty-nine Euros sixty cents (EUR 42,759.60.-) represented by fully paid-up shares, consisting of the following:

- Seven thousand two hundred thirty-two (7,232) class L ordinary shares, designated as the «Class L Ordinary Shares», having a nominal value of two Euros sixty cent (EUR 2.60) per share;
- four thousand two hundred thirty-nine (4,239) class M ordinary shares, designated as the «Class M Ordinary Shares», having a nominal value of two Euros sixty cent (EUR 2.60) per share; and
- seven hundred eighty (780) class N ordinary shares, designated as the «Class N Ordinary Shares», having a nominal value of two Euros sixty cent (EUR 2.60) per share;
- four thousand one hundred ninety five (4,195) class P ordinary shares, designated as the «Class P Ordinary Shares», having a nominal value of two Euros sixty cents (EUR 2.60) per share.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company’s investments, to increase the nominal value of the subscribed capital and/or to make distributions to the shareholders.”

Fifth resolution

The Meeting acknowledges that the current draft of article 21 of the Articles does not provide much flexibility to hold general meeting of shareholders and resolves to amend article 21 of the Articles as follows:

“ **Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable or telegram or telex as his proxy another person who does not need to be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five (5) days prior to the date set for the meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to recommend to the General Partner to amend the share register of the Company in order to reflect the share capital reduction resolved in the above resolutions and to record the number of shares held by each Shareholder.

The Meeting notes that there is no further business and the Chairman declares that the Meeting is closed.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above the Proxyholders, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same Proxyholders, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Proxyholders, the Proxyholders signed together with the Bureau and Us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Novacap Luxembourg Individuals Company S.C.A. (la Société), une société en commandite par actions, ayant son siège social à 9 A, Parc d’Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92 071, constituée suivant acte notarié de Maître Jean Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, le 27 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 343 du 29 Mars 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 décembre 2007 conformément à un acte notarié de Maître Joseph

Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – numéro 274 en date du 1^{er} Février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice Couturier, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président), qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur). Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau (le Bureau).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et l'Assemblée reconnaît que:

I. Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence, qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les Actionnaires présents et les mandataires des Actionnaires qui ne sont pas présents (les Mandataires), les membres du Bureau et le Notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les Mandataires et par le Notaire, resteront annexées au présent acte notarié et seront, comme cet acte, soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte du registre des actions de la Société produit à l'Assemblée et de la liste de présence que, tel que cela est établi et certifié par les membres du Bureau, les sept mille deux cent trente-deux (7.232) actions ordinaires de catégorie L, les quatre mille deux cent trente-neuf (4.239) actions ordinaires de catégorie M, les sept cent quatre-vingt (780) actions ordinaires de catégorie N et les quatre mille quatre cent (4.400) actions ordinaires de catégorie P, d'une valeur nominale de deux euros soixante centimes (EUR 2,60) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-douze euros soixante centimes 43.292,60 (EUR 43.292,60) sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée.

III. Les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, préalablement à l'Assemblée. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après.

IV. Le Président déclare et l'Assemblée reconnaît que l'Assemblée a été valablement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée par l'actionnaire commandité gérant de la Société (le Gérant) à tous les Actionnaires.

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Renonciation à tout droit éventuel des Actionnaires qui résulterait de la législation applicable ou de tout contrat auquel les Actionnaires sont parties et relatif au rachat, par la Société, de deux cent cinq (205) actions ordinaires Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A de catégorie P.

3. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de quarante trois mille deux cent quatre-vingt-douze euros soixante centimes (EUR 43.292,60) à quarante deux mille sept cent cinquante-neuf euros soixante centimes 42.759,60 EUR (EUR 42.759,60) résultant du rachat par la Société et de l'annulation consécutive de deux cent cinq (205) actions ordinaires de catégorie P de la Société, chacune ayant une valeur nominale de deux euros soixante centimes (EUR 2,60).

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts en conséquence de la réduction de capital mentionné au point 3 ci-dessus.

5. Modification de l'article 21 des Statuts afin de permettre aux actionnaires d'être représentés dans toutes les assemblées générales en désignant une autre personne, cette dernière ne devant pas être nécessairement actionnaire de la Société.

6. Autorisations.

7. Divers.

VI. L'Assemblée note que tous les Actionnaires sont représentés et que l'Assemblée est réunie dans les conditions de quorum requises pour délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

VII. L'Assemblée considère ensuite les points de l'ordre du jour. Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Chaque Actionnaire reconnaît que la Société, sous réserve de l'approbation par les Actionnaires des résolutions ci-dessous et des limitations prévues par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés 1915), a convenu d'acheter deux cent cinq (205) actions ordinaires de catégorie P détenues par l'un de ses

actionnaires moyennant une rémunération en nature de la Société, à savoir le transfert de (i) cent dix (110) actions ordinaires de catégorie B-3 et (ii) quatre vingt quinze (95) actions ordinaires de catégorie C-3 détenues par la société Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A. (NLP1).

Chaque Actionnaire approuve la transaction entre la Société et NLP1 telle que décrite dans le paragraphe ci-dessus et renonce à tout droit qu'il pourrait avoir et qui serait relatif aux deux cent cinq (205) actions ordinaires de catégorie P devant être rachetées par la Société et au paiement en nature pour le rachat de ces actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq cent trente-trois Euros (EUR 533), afin de le réduire de son montant actuel de quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-douze Euros soixante centimes (EUR 43.292,60) à quarante deux mille sept cent cinquante-neuf euros soixante centimes (EUR 42.759,60) résultant du rachat par la Société et de l'annulation consécutive de deux cent cinq (205) actions ordinaires de catégorie P de la Société détenues par NLP1, chacune ayant une valeur nominale de deux euros soixante centimes (EUR 2,60).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la réduction de capital adoptée ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« 1. Capital souscrit.

Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante deux mille sept cent cinquante-neuf euros soixante cents (EUR 42.759,60) représenté par des actions entièrement libérées, comme suit:

(a) sept mille deux cent trente-deux (7.232) actions ordinaires de classe L, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe L», ayant une valeur nominale de deux euros soixante cents (EUR 2,60) par action; et

(b) quatre mille deux cent trente-neuf (4.239) actions ordinaires de classe M, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe M», ayant une valeur nominale de deux euros soixante cents (EUR 2,60) par action.

(c) sept cent quatre-vingt (780) actions ordinaires de classe N, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe N», ayant une valeur nominale de deux euros soixante cents (EUR 2,60) par action.

(d) quatre mille cent quatre-vingt quinze (4.195) actions ordinaires de classe P, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe P», ayant une valeur nominale de deux euros soixante cents (EUR 2,60) par action.

Toutes les actions voteront ensemble, et, sauf dispositions contraires de la loi ou de ces statuts, les détenteurs de chaque classe d'actions distincte ne seront pas autorisés à voter séparément sur la moindre affaire. Aucune action d'aucune classe n'aura de droits de préemption sur une quelconque action de la Société, sauf dispositions contraires de la loi.»

Cinquième résolution

L'Assemblée reconnaît que la version actuelle de l'article 21 des Statuts ne permet pas une flexibilité dans la tenue des assemblées générales d'actionnaires et décide donc de modifier l'article 21 des Statuts comme suit:

« **Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaire d'actions, les créiteurs et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de recommander au Gérant de procéder à la modification du registre des mouvements de titres de la Société afin de refléter la réduction de capital social décidée dans les résolutions ci-dessus et de prendre acte du nombre d'actions désormais détenu par chaque Actionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Le Notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des Mandataires, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de ces mêmes Mandataires, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux Mandataires, les Mandataires ont signé ensemble avec le Bureau et le Notaire, l'original du présent acte notarié.

Signé: P. COUTURIER, A. ARMSTRONG-CERFONTAINE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30610. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010113118/254.

(100128359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SPC Lux IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.047.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112239/9.

(100126849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

SRR Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010112240/11.

(100126839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

SRR Properties (Lux) 6 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010112242/11.

(100126815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.513.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

In the year two thousand and ten, on the third day of August.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Claudas Investments Two Limited, an exempted company with liability limited by shares incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number

MC-220145 and having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and its place of effective management ("siège de direction effective") at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom,

here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of "Claudas Investments S.à r.l.", having its registered office in 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B 131368, incorporated on 17 August 2007 by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 5 October 2007, number 2205 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 22 December 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 26 February 2010, number 423.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the Company's financial year currently running from 16 October of one year and ending on 15 October of the following year to a period starting on fifth day of August of one year and ending on fourth day of August of the following year.

The current financial year of the Company will hence be changed so as to end on 4 August 2010 rather than on 15 October 2010.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 14.1 of the Company's articles of association (all other provisions remaining unchanged) so as to reflect this change of the financial year as follows:

" Art. 14. Financial year.

14.1 The company's financial year shall begin on the fifth day of August of one year and shall terminate on the fourth day of August of the following year. (...)"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred and fifty Euros (950.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille dix, le troisième jour d'août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Claudas Investments Two Limited, une société à responsabilité limitée exempte constituée sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman (Companies' House) sous le numéro d'immatriculation MC-220145 et ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman et son siège de direction effective à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 4BB, Royaume-Uni,

ici représentée par Maître Sabine HINZ, avocate à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de "Cludas Investments S.à r.l.", ayant son siège social au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131368, constituée le 17 août 2007 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 octobre 2007, numéro 2205 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné, le 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 26 février 2010, numéro 423.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société, qui actuellement commence le 16 octobre d'une année et finit le 15 octobre de l'année suivante, de manière à ce qu'elle commence dorénavant le cinquième jour d'août d'une année et se termine le quatrième jour d'août de l'année suivante.

La année sociale de la Société actuellement en cours sera ainsi changée de manière à ce qu'elle se termine le 4 août 2010 au lieu du 15 octobre 2010.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de modifier par conséquent l'article 14.1 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) de manière à refléter ce changement de l'année sociale comme suit:

" Art. 14. Année comptable.

14.1 L'année sociale commencera le cinquième jour d'août d'une année et finira le quatrième jour d'août de l'année suivante. (...)"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HINZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2010. LAC/2010/35514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112974/99.

(100128329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SRR Properties (Lux) 6 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.999.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 8 juillet 2010

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant démissionnaire en date de ce jour.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112243/14.

(100126833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Eudemis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 58.861.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 Juillet 2010

- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2011.

- Nomination de René Goffin, basé au: 168 Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine, France; en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement de Goffin & Associés S.A., le mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010112316/18.

(100125821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

SRR Properties (Lux) 7 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.117.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010112244/10.

(100126776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

SRR Properties (Lux) 7 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.117.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 août 2010

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant démissionnaire en date de ce jour.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112245/14.

(100126796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Panattoni Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Panattoni Luxembourg Management S.à r.l.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.688.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of July.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand duchy of Luxembourg.

There appeared:

Panattoni Services B.V., a private limited liability company existing under the laws of Netherlands having its registered office at Beech Avenue 54-80, 1119 PV Schiphol-Rijk, The Netherlands, registered with trade register of Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry for Amsterdam under the number 3428 0380.

Here represented by Mrs Catherine DELSEMME, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 20, 2010.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Panattoni Luxembourg Management S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115688, having its registered office at 203, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 3 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1231 on 26 June 2006. The articles of association of the Company have been modified pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 24 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2338 on 17 October 2007.

The sole shareholder representing the entire share capital takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Panattoni Luxembourg Management S.à r.l. to Panattoni Luxembourg Services S.à r.l..

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 4 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name Panattoni Luxembourg Services S.à r.l.."

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred and fifty Euro.

With no other outstanding points on the agenda, and no one wishing to speak further, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Panattoni Services B.V., une société a responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale à Beech Avenue, 54-80, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 3428 0380,

Ici représentée par Madame Catherine DELSEMME, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 juillet 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Panattoni Luxembourg Management S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115688, ayant son siège social au 203, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 le 26 juin 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2338 date du 17 octobre 2007.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de Panattoni Luxembourg Management S.à r.l. en Panattoni Luxembourg Services S.à r.l..

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Panattoni Luxembourg Services S.à r.l.."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette personne signât ensemble avec nous, le notaire le présent acte en original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 août 2010. Relation: GRE/2010/2692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010113141/84.

(100128232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SRR Properties (Lux) 8 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010112246/11.

(100126764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

SRR Properties (Lux) 8 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.000.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 août 2010

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant démissionnaire en date de ce jour.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112247/14.

(100126772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Koch Chemical Technology GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.320.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 août 2010 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 9 août 2010, de sa fonction de gérant de la Société:

- Mr. Weston A. Edwards, né le 30 janvier 1965 à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

Il résulte des mêmes résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 9 août 2010 et pour une durée illimitée, en tant que gérant de la Société:

- Mr. Robert J. Gibson, né le 30 mai 1974 à Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance est composé, depuis le 9 août 2010, comme suit:

- Mr. Robert J. Gibson,
- Mr. Matthew Fiamini,
- Ms. Jeanne Renée Hernandez.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 août 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010113068/29.

(100128351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010112249/14.

(100127093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Sub Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9 bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 139.613.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 17.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010112250/10.

(100127157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

**Millennium Resource Investments Limited, Société à responsabilité limitée,
(anc. Pumpkin S.à r.l.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.661.

In the year two thousand and ten, on the fourth of August

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Pallister Holdings Limited, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office address at Tortola, Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre, (BVI), registered with the Registrar of Companies in the British Virgin Islands under the number 325948,

here represented by Mr. Mathieu GANGLOFF, private employee, professionally residing in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Pumpkin S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, presently being mentioned in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 29th of July 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through his mandatory, the following resolution:

Resolution

The Sole Partner decides to change the Company's denomination into

"Millennium Resource Investments Limited" and to amend subsequently the first article of the articles of association in order to give it the following wording:

1. Name.

There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "Millennium Resource Investments Limited" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and ten Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

suït la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Pallister Holdings Limited, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre, (IVB), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 325948,

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé privé, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Pumpkin S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 2010, non encore publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en "Millennium Resource Investments Limited" et de modifier subséquemment le premier article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

1. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Millennium Resource Investments Limited" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent dix euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2010. LAC/2010/35516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010113144/84.

(100128349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Swisstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112253/10.

(100126943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Swisstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112254/10.

(100127258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

S2A Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 519.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112255/11.

(100127038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.496.

En vertu d'une cession de parts sociales intervenue le 17 mai 2010:

- Joltid Limited a cédé 6.926 parts sociales de chaque classe de parts sociales "A", "B", "C", "D", "E", "F", "G", "H", "I" et "J", soit 69.260 parts sociales au total à

- Fitchberg Corp avec siège social à Vanterpool Plaza, 2^{ème} étage, Wickams Cay 1, Road Town, VG 1110, VG1110 Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite auprès du Registre de Commerce de Tortola sous le n° 1576995.

Suite à la cession mentionnée ci-dessus, Fitchberg Corp détient dorénavant 6.926 parts sociales de classe "A", 6.926 parts sociales de classe "B", 6.926 parts sociales de classe "C", 6.926 parts sociales de classe "D", 6.926 parts sociales de classe "E", 6.926 parts sociales de classe "F", 6.926 parts sociales de classe "G", 6.926 parts sociales de classe "H", 6.926 parts sociales de classe "I" et 6.926 parts sociales de classe "J" et Joltid Limited détient dorénavant 108.504 parts sociales de classe "A", 108.504 parts sociales de classe "B", 108.504 parts sociales de classe "C", 108.504 parts sociales de classe "D", 108.504 parts sociales de classe "E", 108.504 parts sociales de classe "F", 108.504 parts sociales de classe "G", 108.504 parts sociales de classe "H", 108.504 parts sociales de classe "I" et 108.504 parts sociales de classe "J".

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Skype Global S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010113184/23.

(10012815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Thor Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112256/9.

(100126814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

MPP Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 148.547.

In the year two thousand and ten on the second of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Ms Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the Board of Directors of "MPP Invest 1 S.A." on August 2, 2010, copy of said resolutions, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "MPP Invest 1 S.A." is a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.547, incorporated by deed of the under-signed notary on October 13, 2009 published in the Mémorial C, number 2107 of October 27, 2009 and whose articles have last been amended by deed of the undersigned notary on January 18, 2010 published in the Mémorial C, number 656 of March 27, 2010 (the "Company").

II. - According to article 5, first paragraph of the articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation"), the subscribed capital has been fixed at three million one hundred three thousand ninety-nine Danish Kroner (DKK 3,103,099) consisting of three million one hundred three thousand ninety-nine (3,103,099) redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share.

According to article 5, second paragraph, the authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Danish Kroner (DKK 100,000,000) consisting of one hundred million redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share.

During the period of five years from the date of the publication of the Company's constitutional deed being October 27, 2009, the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors may and are authorized to issue shares to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

Whenever the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend article 5 in order to record the change and the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

III.- Following receipt by the Company of the sum of DKK 8,175,049.74 (in respect of both capital and premium), the Board of Directors have decided on August 2, 2010 to increase the share capital of the Company by DKK 373,802 to bring it from its present amount of DKK 3,103,099 to DKK 3,476,901 by the issue of 373,802 new shares having a par value of one Danish Krone (DKK 1) each and issued with a share premium at DKK 20.87 per share, without reserving to the existing shareholder any preferential subscription rights, and consequently to allot the new shares as follows:

Name of shareholder	Number of new shares	Par value at DKK 1 per share	Share premium payment at DKK 20,87 per share
Lars Sandahl Sørensen	71,596	71,596	1,494,208.52
Daniel Brennan	62,777	62,777	1,310,155.99
Lisa Thorsted	20,713	20,713	432,280.31
Sean Bond	47,395	47,395	989,133.65
Hans Alexander Granderath investing via his wholly owned company Dr Granderath, Rat und Vermögen GmbH	71,596	71,596	1,494,208.52
Hervé Lancon	20,713	20,713	432,280.31
Frédéric Plouvier	20,713	20,713	432,280.31
Michel Combes investing via his wholly owned company MC Conseil S.à r.l.	58,299	58,299	1,216,700.13
Total:	373,802	373,802	7,801,247.74

Evidence of the aforementioned payment in the amount of DKK 8,175,049.74 for the newly issued shares has been given to the undersigned notary.

IV. According to the powers granted to the Board of Directors by article 5 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Board of Directors on August 2, 2010 the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended to be worded as follows:

“The subscribed capital is set at three million four hundred seventy six thousand nine hundred and one Danish Kroner (DKK 3,476,901) consisting of three million four hundred seventy six thousand nine hundred and one (3,476,901) redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand three hundred euro (€ 2,300.-).

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille dix, le deux août,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A COMPARU

Maître Sabine HINZ, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par le conseil d'administration de "MPP Invest 1 S.A." en date du 2 août 2010 copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société "MPP Invest 1 S.A." est une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.547,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2107 du 27 octobre 2009 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 janvier 2010 publié au Mémorial C, numéro 656 du 27 mars 2010 (la «Société»).

II. - Selon l'article 5, alinéa un des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital de la Société est fixé à trois million cent trois mille quatre-vingt dix-neuf Couronne Danoise (DKK 3.103.099) divisé en trois million cent trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.103.099) actions rachetables d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1.-) chacune.

Selon l'article 5, alinéa deux le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions Couronnes Danoises (DKK 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions rachetables ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution étant le 27 octobre 2009, le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration est autorisé à émettre des actions aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existants en vue de la souscription aux actions à émettre).

Lorsque le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration procèdent à une augmentation de capital soit en entier, soit uniquement en partie, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier l'article 5 des Statuts afin d'y faire apparaître ce changement et le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du présent changement conformément aux dispositions légales.

III.- A la suite de la réception de la somme de DKK 8.175.049,74 (capital plus prime d'émission, le conseil d'administration a décidé en date du 2 août 2010, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de DKK 373.802 pour porter le capital ainsi de son montant actuel de DKK 3.103.099 à DKK 3.476.901 par la création et l'émission de 373.802 nouvelles actions d'une valeur de DKK 1 chacune et émises avec une prime d'émission comme décrit ci-dessous, sans réserver un droit préférentiel à l'actionnaire existante, et en conséquence d'allouer les nouvelles actions comme suit:

Nom d'actionnaire	Nombre d'action	Paiement de la valeur nominale de DKK 1 par action	Paiement de la prime d'émission de DKK 20.87 par action
Lars Sandahl Sørensen	71.596	71.596	1.494.208,52
Daniel Brennan	62.777	62.777	1.310.155,99
Lisa Thorsted	20.713	20.713	432.280,31
Sean Bond	47.395	47.395	989,133,65
Hans Alexander Granderath investing via his wholly owned company Dr Granderath, Rat und Vermögen GmbH	71.596	71.596	1.494.208,52
Hervé Lancon	20.713	20.713	432.280,31
Frédéric Plouvier	20.713	20.713	432.280,31
Michel Combes investing via his wholly owned company MC Conseil S.à r.l.	58.299	58.299	1.216.700,13
Total:	373.802	373.802	7.801.247,74

La preuve de paiement de la somme de DKK 8.175.049,74 pour les actions nouvelles a été fournie au notaire instrumentaire.

IV. Conformément à l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'article 5 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le conseil de gérance le 2 août 2010, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions quatre cent soixante-seize mille neuf cent un Couronne Danoise (DKK 3.476.901) divisé en trois millions quatre cent soixante-seize mille neuf cent un (3.476.901) actions rachetables d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1.-) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille trois cents euros (€ 2.300.-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sabine HINZ, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2010 Relation: EAC/2010/566 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010113107/153.

(100127963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Tuono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112263/10.

(100126881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Tuono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112264/10.

(100126882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Tuono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112265/10.

(100126883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Blackrock Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 126.973.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

Appeared:

The private limited liability company governed by the laws of Cyprus "Mastero Investments Limited", established and having its registered office in CY - Larnaca, 8, Simou Menardou, bâtiment 101, étage 1 (Cyprus), inscribed at the Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia under the number HE 241375,

here represented by Mrs. Deborah BUFFONE, private employee, residing professionally in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Said appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to enact that he is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), of the private limited liability company "Blackrock S.à r.l.", (hereafter the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 126973, incorporated pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary the residing in Luxembourg-Eich, on the 3rd of April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1149 of the 13th of June 2007,

and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital by twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) to twenty-five thousand Euros (25,000.- EUR), by the issue of five hundred (500) new corporate units with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

THEREUPON, "Mastero Investments Limited", predesignated and represented as above stated, declares to subscribe to the five hundred (500) newly issued corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each and to pay them fully up by payment in cash, together with an aggregate share premium of seventy-one thousand eight hundred and fifty-five Euros (71,855.- EUR), so that the global amount of eighty-four thousand three hundred and fifty-five Euros (84,355.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at twenty-five thousand Euros (25,000.- EUR), divides into one thousand (1,000) corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand three hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A comparu:

La société à responsabilité limitée régie par les lois de Chypre "Mastero Investments Limited", établie et ayant son siège social à CY - Larnaca, 8, Simou Menardou, bâtiment 101, étage 1 (Chypre), inscrite au "Department of Registrar of Companies and Official Receiver" de Nicosie sous le numéro HE 241375,

ici représentée par Madame Deborah BUFFONE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir

été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée (l'"Associée Unique"), de la société à responsabilité limitée "Blackrock S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 126973, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1149 du 13 juin 2007,

et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

ENSUITE, "Mastero Investments Limited", prédésignée et représentée comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire, ensemble avec une prime d'émission totale de soixante et onze mille huit cent cinquante-cinq (71.855,- EUR), de sorte que le montant global de quatre-vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euros (84.355,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BUFFONE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2010 LAC/2010/34447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur , (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112495/103.

(100127719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Vartema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112267/9.

(100127029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.
